

INSTAURATION DU VERSEMENT MOBILITE : L'AGGLOMERATION DU COTENTIN REMET LES PENDULES A L'HEURE

Certains propos tenus récemment sur l'élargissement à 1,5% du Versement Mobilité (VM) laissent à penser que les élus du territoire ont choisi d'instaurer en catimini un impôt insupportable et dénué de tout fondement, visant commodément à enfermer le débat sur les transports autour d'un enjeu fiscal. Nous tenons à rappeler avec fermeté les arguments suivants :

- **L'enjeu est d'abord de permettre aux Cotentinois mais également aux touristes, quelles que soient leurs aspirations, de bénéficier d'une offre de transport répondant aux besoins.** L'absence d'une offre de bon niveau met aujourd'hui un grand nombre de nos concitoyens en difficulté et constitue un réel frein à l'attractivité du territoire. Avec la nouvelle offre, les lignes de bus vont être multipliées par 6, les usagers pourront voyager pour
- **1 €**, le transport scolaire sera mieux adapté, le transport à la demande sera proposé dans toutes les communes et une information de qualité sera mise en place pour les voyageurs ! Rappelons que plus de 20% des habitants du Cotentin n'ont pas de voiture et qu'un nombre grandissant d'entre eux aspirent à s'en passer aussi souvent qu'ils le peuvent notamment dans un souci de respect de l'environnement. C'est un fait et nous ne pouvons plus collectivement l'ignorer.
- **Le versement mobilité n'est pas une singularité du Cotentin !** C'est un prélèvement prévu par le législateur (loi LOM) pour financer les systèmes de transport et les territoires qui en pilotent l'offre l'ont mis en place. Il est plafonné à 2% de la masse salariale et il doit être, à terme, identique sur l'ensemble d'un même territoire. Pour mémoire, il existe actuellement sur le territoire de Cherbourg-en-Cotentin à hauteur de 1,1% (instauré en 2014).
- **La fiscalité des entreprises dans le Cotentin demeure l'une des plus faibles de France.** En l'espèce, le versement mobilité élargi à 1,5% dans le Cotentin sera moins élevé qu'ailleurs puisqu'il atteint 1,67 en moyenne dans les collectivités

de même envergure. Pour mémoire, le versement mobilité sera en 2021 prélevé à compter du 1^{er} juillet. Ce n'est qu'en 2022 qu'il s'appliquera pleinement.

- **La fiscalité locale des entreprises va fortement baisser en 2021, avec la forte réduction de la CFE et du foncier bâti pour les industriels.** Ainsi, même si le niveau de baisse varie selon la catégorie de l'entreprise, le montant total des réductions d'impôts sur le territoire atteindra 74 M€. En comparaison, le montant total des recettes liées au VM attendu en 2021 est de 13 M€.

- **Le Cotentin et l'ensemble des collectivités du territoire se mobilisent aux côtés des entreprises :**

L'ensemble d'entre elles, de leurs agents, ont veillé à assurer la continuité du service public pendant la crise afin de ne pas pénaliser les entreprises et de maintenir le niveau de commande publique. Ainsi, en 2020, les entreprises locales ont bénéficié de plus de 46 M € d'achats et de marchés du Cotentin et de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin sans compter les efforts des autres communes du territoire. Peuvent être ajoutés à cette somme les aides aux entreprises pendant la crise et celles déployées par la Région au cours des dernières années en direction des acteurs économiques du territoire. A titre d'exemple, le groupe Efinor a bénéficié de plus d'1,8 M€ de soutien direct ou indirect de la Région Normandie.

- **Le versement mobilité n'a pas été mis en place en catimini :** Le Cotentin a échangé sur le versement

mobilité avec les principaux acteurs patronaux dès 2020, notamment le MEDEF et la CPME.

Pour demeurer compétitif et attractif, notre territoire a besoin d'un réseau de mobilité à la hauteur des attentes des Cotentinois et de celles et ceux qui aspireront à venir y habiter. Le Cotentin ne peut demeurer plus longtemps une exception en la matière et il est de notre devoir d'y remédier. Il y va de l'intérêt général.

Les élus du Bureau communautaire de l'agglomération.

David MARGUERITTE, Président de l'agglomération ;

COQUELIN Jacques, 1er Vice-Président en charge des grands projets et des politiques de santé ;

Benoît ARRIVÉ, 2ème Vice-Président en charge du Développement Economique, de l'Emploi et de l'insertion ;

Manuela MAHIER, 3ème Vice-Présidente en charge de la Mer, du Nautisme et du rayonnement du Cotentin ;

Christèle CASTELEIN, 4ème Vice-Présidente en charge des Relations avec les territoires, du cadre de vie et de la Ruralité ;

Sébastien FAGNEN, 5ème Vice-Président en charge de l'Urbanisme, de la stratégie foncière et de la politique de la ville ;

Odile THOMINET, 6ème Vice-Présidente en charge de la valorisation du patrimoine et des équipements touristiques et de loisirs ;

Yves ASSELINE, 7ème Vice-Président en charge des Relations citoyennes, de la Concertation et des Ressources Humaines ;

Martine GRUNEWALD, 8ème Vice-Présidente en charge de l'Habitat et du Logement ;

Philippe LAMORT, 9ème Vice-Président en charge du cycle de l'eau ;

Eric BRIENS, 10ème Vice-Président en charge des Finances et du Patrimoine communautaire ;

Anna PIC, 11ème Vice-Présidente en charge des Fonds européens, des Coopérations et des Gens du voyage ;

Jean-René LECHATREUX, 12ème Vice-Président en charge de l'Energie, du Climat et de la Prévention des risques majeurs ;

Edouard MABIRE, 13ème Vice-Président en charge de la Collecte et de la Valorisation des déchets ;

Arnaud CATHERINE, 14ème Vice-Président en charge des Mobilités

Nicole BELLINOT DELACOUR, 15ème Vice-Présidente en charge de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

Frédéric LEQUILBEC, Conseiller délégué à l'Égalité des chances, l'Accessibilité et l'Administration générale ;

Antoine DIGARD, Conseiller délégué à l'Agriculture, la Promotion des circuits courts et au Projet Alimentaire Territorial ;

Sylvie LAINÉ, Conseillère déléguée à la Commande Publique et au Numérique ;

Véronique MARTIN-MORVAN, Conseillère déléguée à la Proximité ;

Olivier DE BOURSETTY, Conseiller délégué à l'application des Droits des sols et à l'Aménagement durable du territoire ;

Philippe BAUDIN, Conseiller délégué à la Gestion de la collecte ;

Ralph LEJAMTEL, Conseiller délégué à la Prévention et l'Éducation à la Santé ;

Catherine BIHEL, Conseillère déléguée à l'Orientation, la Promotion des formations et la Vie Etudiante ;

Dominique HEBERT, Président du Pôle de Proximité de Cherbourg-en-Cotentin ;

Alain CROIZER, Président du Pôle de Proximité du Cœur du Cotentin ;

Patrick FAUCHON, Président du Pôle de Proximité des Pieux ;

Patrick LERENDU, Président du Pôle de Proximité de La Hague et Conseiller délégué à l'Aménagement Numérique du Territoire ;

Jean-Pierre LEMYRE, Président du Pôle de Proximité du Val de Saire ;

Daniel DENIS, Président du Pôle de Proximité de Saint-Pierre Eglise ;

Jean-Michel BOUILLON, Président du Pôle de Proximité de la Côte des Isles.

Evelyne MOUCHEL, Présidente du Pôle de Proximité de la Saire

Françoise LEROSSIGNOL, Présidente du Pôle de Proximité de la Vallée de l'Ouve

Stéphane BARBE, Président du Pôle de Proximité de Douve-et-Divette et Conseiller délégué aux mobilités alternatives

Jean-Pierre MAUQUEST, Président du Pôle de Proximité de Montebourg